Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 026-262600208-20261103-DEC2026_11CCAS-AU

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DÉCISION DU PRESIDENT
N° DEC2026_11CCAS
REPAS DES AINES 2026
CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ORCHESTRE

Le Président du CCAS de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le Code des Marchés Publics ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 04 juin 2026 portant délégation de pouvoirs au Président du CCAS,
Considérant la nécessité de confier l'animation musicale de repas des Aînés du 12 décembre 2026 à un prestataire musical,
Considérant que l'offre présentée par l'association « Medley Formation PM » est économiquement la plus avantageuse

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat avec l'association « Medley Formation PM », sise 10 impasse des Platanes à SABLONS (38550), représentée par M. Philippe Gonnon, en sa qualité de Président, pour la prestation musicale du repas des Aînés du 12 décembre 2026. Ce contrat définit les conditions de la prestation musicale prévue le 12 décembre 2026, de 13h00 à 18h00, pour le repas des anciens organisé par le CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe.

Article 2 : De dire que le montant de cette prestation s'élève à 620 € net.

Article 3 : De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 5 : Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 03 novembre 2026,
Le Président du CCAS,

MAIRIE DE MOURS-ST-EUSEBE (Drôme)

Dominique MOMBARD